ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL Nº 4

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE **TREIZE HEURES TRENTE**

M. le *ministre* GOERTZEN dépose le rapport annuel du Collège Red River pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

(Document parlementaire nº 39)

M. le *ministre* FIELDING dépose :

le rapport annuel de la Régie de retraite de la fonction publique pour l'année se terminant le 31 décembre 2018;

(Document parlementaire nº 40)

le rapport actuariel de la Caisse de retraite de la fonction publique pour l'année se terminant le 31 décembre 2018.

(Document parlementaire nº 41)

M. le *ministre* EICHLER dépose :

le rapport annuel de la Société des services agricoles du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019;

(Document parlementaire nº 42)

le rapport annuel du Centre de développement de produits alimentaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

(Document parlementaire nº 43)

M. le *ministre* PEDERSEN dépose :

le rapport annuel de la Société Recherche Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019;

(Document parlementaire nº 44)

le rapport annuel de Manitoba Opportunities Fund Limited pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

(Document parlementaire nº 45)

le rapport annuel de la Société Voyage Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019.

(Document parlementaire nº 46)

Mme CLARKE, *ministre des Relations avec les Autochtones et le Nord*, fait une déclaration au sujet de la Journée d'hommage et de sensibilisation aux femmes et aux filles autochtones disparues et assassinées.

Mme FONTAINE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, Mmes GORDON, NAYLOR et LAMOUREUX ainsi que MM. GUENTER et WASYLIW font des déclarations de député.

Pendant la période des questions orales, la présidente intervient et demande au député de River Heights de s'excuser pour s'être emporté contre le ministre de la Santé, des Aînés et de la Vie active.

M. GERRARD refuse de présenter des excuses, est désigné par son nom et est exclu de l'Assemblée pour le reste de la séance.

M. GERRARD quitte l'Assemblée de plein gré.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger